

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 190/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LORS DES FESTIVITES DE LA DUCASSE DE LA GRAND'PLACE, le samedi 16 septembre 2023 BROCANTE

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ;
VU le Code de la Route ;
VU l'avis favorable de l'arrondissement routier de Dunkerque en date du 14/08/2023 ;
VU l'avis réputé favorable de la Gendarmerie de Wormhout ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement de la brocante, le samedi 16 septembre 2023, de 6 h à 17 h.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits le samedi 16 septembre 2023, sauf pour les exposants qui pourront accéder à la zone de déballage avant 7 heures 30 sur présentation de leur autorisation municipale :

* de 6 h à 17 h : sur les RD 17, 37 et 167 sur la grand'place et ses alentours selon le plan ci-joint.

ARTICLE 2 : Pour la mise en place de la déviation, une inversion du « Sens interdit » rue du Saint Sacrement sera effectuée, ainsi qu'une suspension de la limite de tonnage sur les voies communales concernées par la déviation, et le stationnement sera également interdit, rue du couvent et rue des colombes. **Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule.**

ARTICLE 3 : Des itinéraires de déviation seront mis en place selon le plan ci-annexé et les panneaux de signalisation nécessaires seront posés par nos soins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.

Fait à HERZEELE, le 18 août 2023

Le Maire,
Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 18 août 2023
Le Maire, Stéphane FRANCKE



DEPARTEMENT

Nord

COMMUNE

Herzée

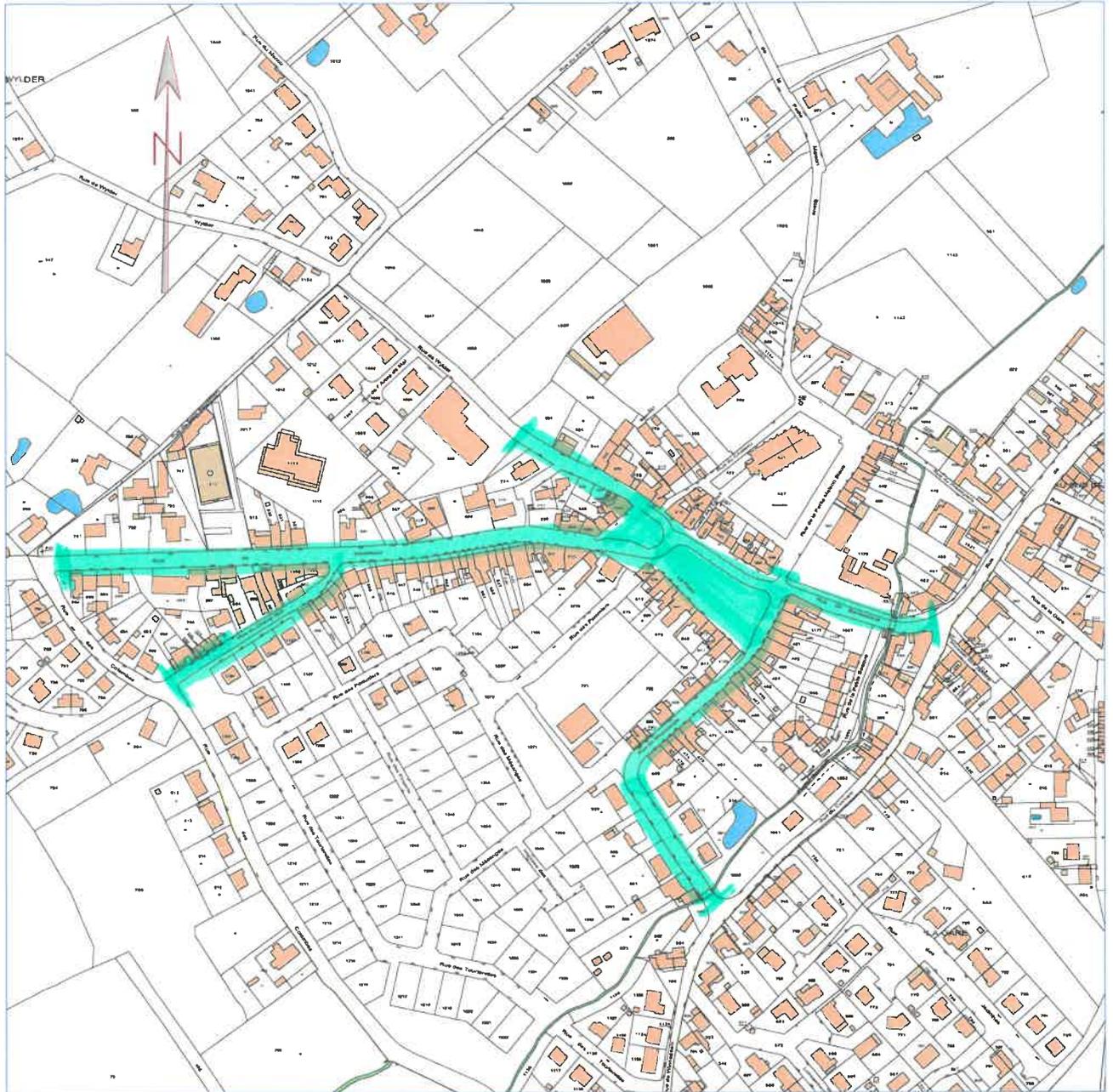
MAIRIE

SERVICE DU PLAN

Section: ..

Echelle: 1/4456

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :



Zone de déballage - Brocante du 16/09/2023

Le présent extrait est :

GRATUIT !

Cachet:

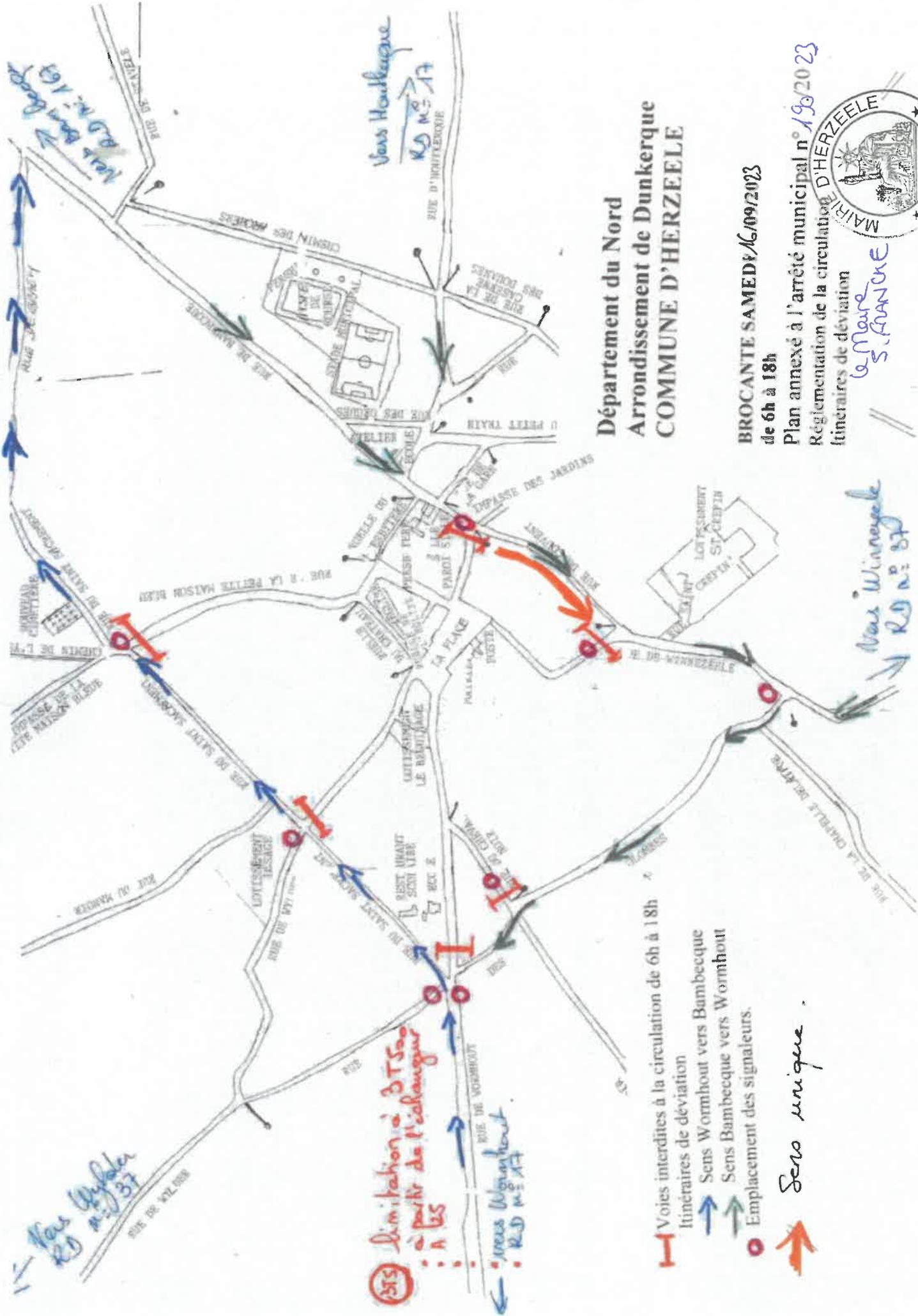
Vu pour être annexé à mon arrêté n° 190/2023 en date du 18/08/2023

le Maire S. FRANCKE



Extrait certifié conforme au plan communal - à la date ci-dessous

A ... le 18/08/2023
Signature



Département du Nord
 Arrondissement de Dunkerque
 COMMUNE D'HERZEELE

BROCANTE SAMEDI 16/09/2023
 de 6h à 18h

Plan annexé à l'arrêté municipal n° 199/2023

Règlementation de la circulation
 Itinéraires de déviation



*de la rue
 S. FRANCOISE*

*Vers Wormhout
 RD n° 37*

(315) Limitation à 3T500
 à partir de l'éclairage
 : à 65

*Vers Wormhout
 RD n° 37*

I Voies interdites à la circulation de 6h à 18h

Itinéraires de déviation

➡ Sens Wormhout vers Bambecque

➡ Sens Bambecque vers Wormhout

○ Emplacement des signaleurs.



Sens unique